1re Lecture

Sur les Dents & Ratéliers artificiels de Mr Dubois de Chemant

C'est dans le moment où l'académie d'après le rapport de ses commissaires, ou d'après ses lumières particulières va prononcer sur les dents et Ratéliers artificiels de Mr Dubois de Chemant, que celui ci lance dans le public un écrit injurieux pour la compagnie qui s'occupe de lui Rendre justice. Il affecte de marquer essentiellement à un de ses honorables membres Mr Dubois foucaut qu'il traite de la manière la plus indécente: il n'épargne pas même Mr Chopart un de ses juges; enfin il abuse de l'aveu que j'ai été obligé de lui faire de la disparition d'une des pièces qu'il m'avoit confié; & sans me consulter, il a l'indécence d'imprimer un article injurieux à la compagnie dans la personne d'un de ses membres.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Si l'académie n'avoit qu'à Rendre justice à la personne de Mr de Chemant, un souverain mépris seroit le prix de sa conduite. mais ce sont les dents artificielles sur lesquelles elle à à prononcer. le public & trois compagnies sçavantes ont dans ce moment ci les yeux ouverts sur l'académie et attendent son jugement; avec quelle circonspection ne doit elle pas se conduire?

Approuverat-elle les dents de Mr de Chemant? les opinions sont tellement partagées, qu'il est difficile de prononcer.

Les Quatre commissaires Réunis ont paru approuver les dents & Ratéliers de Mr de Chemant & cependant ils ont suspendu leur jugement. Trois de ces commissaires, dans un autre —

Rapport, leur ont donné une entière approbation. Tous les quatre commissaires sont animés du même esprit de justice et un de ces quatre, dont le jugement est sans contredit d'un grand poid, n'est pas de l'avis des trois autres. S'il y a diversité d'opinion ~~[illegible]~~ parmi les commissaires, doit-on être étonné qu'il y en ait dans la compagnie?

Placé entre deux honorables confrères mr Sabatier et mr Dubois foucault, qui, sur les dents et ratelier de mr de Chemant, ont porté un jugement si différent, j'ai senti tout le désagrément de ma position; j'ai pris le parti de ne considérer ny l'un ny l'autre dans l'affaire en question; j'ai cherché tous les moyens de m'éclairer; j'ai vu, j'ai examiné; j'ai pris toutes les connoissances qu'il a été en mon pouvoir de prendre; quoi qu'instruit, j'ai cherché encore à m'instruire, et n'écoutant que les sentimens de justice que j'ai puisé dans le sein de la compagnie, j'ai porté un jugement décidé, et dans le quel je persiste. Mais si mon opinion sanctionnée par deux autres commissaires qui ont partagés mes recherches, est d'un grand poid dans l'affaire en question, elle ne doit pas faire loy pour la compagnie qui a le droit de juger des commissaires mêmes, et de prononcer.

La compagnie désapprouvera-t-elle les dents et ratelier en question?

Sans avoir égard au parallèle de notre très honoré confrère mr Sedelot, parallèle qu'il est aisé de combattre victorieusement depuis le commencement jusqu'à la fin, par

justification

le Raisonnement, par les faits, Et les pièces En main.
l'academie En désapprouvant les dents Et Ratteliers En question
ne se compromettra t-elle point ? Je la prie de considérer que
Trois compagnies Scavantes ont donné leur approbation,
qu'un de nos confreres distingués a donné la Sienne ; que les
quatre commissaires ont paru plutot approuver que désapprouver ;
Que Trois de ces commissaires ont donné une approbation
Entière. De Toutes les compagnies Scavantes, l'academie de
Chirurgie Serat-elle la Seule qui s'y refuseroit ? je Scais que
c'est elle qui, plus particulièrement instruite Sur la question
présente, peut porter un jugement plus Sain.
Devons nous considérer pour Rien l'opinion publique ?
ou sans blesser la justice, devons nous y avoir égard ?
dans ce dernier cas, je Représenterai à la compagnie, Et elle
Voudra bien pardonner à mon attachement pour elle les
Réflexions suivantes, je lui Représenterai, dis-je, que le public
est instruit des démêlés bien ou mal fondés Entre m^r Dubois
Et m^r De chemant ; ce dernier a Répandu partout les intrigues
prétendues de m^r Dubois pour empecher l'approbation, nous
Sommes Tous bien éloignés de le croire ; mais le public, qui
Toujours n'est pas juste, ne croirat'il pas voir dans le
prononcé de l'academie la victoire remportée par m^r Dubois
notre confrere ? Et cette victoire prétendüe lui ferat-elle
honneur ? m^r Dubois de chemant, ne s'étayera t'il pas de
l'approbation de Toutes les compagnies Scavantes, de l'approbation
de m^r Sabatier notre confrere, du Rapport des Trois commissaires
qui, nommés par la compagnie, ont dus s'occuper plus-
particulièrement de tout ce qui a Rapport aux dents artificielles, Et

ont dus

ont du prendre à ce sujet les connoissances les plus étendües?
Tous les partisans de Mr Dechemant, Et tous ceux qui à la connoissance du commissaire portent de ses dents le sont avec Enthousiasme, tous les partisans dis-je, garderont-ils le silence dans une circonstance où Mr De Chemant aura tout pour lui, excepté l'academie en corps, Et surtout dans un moment, où toute corporation est Regardée, si mal à propos, comme un vice dans la société.

D'après ces Réflexions je pense que l'academie pourroit ou ne Rien prononcer sur les dents Et Ratelières en question, ou doit les approuver.

Dans le premier cas, l'academie étant partagée d'opinion, ses commissaires même l'étant, n'est-elle pas autorisé à ne porter absolument aucun jugement?

Dans le second cas; l'academie sans entrer dans aucun détail sur les dents et Ratelières de Mr De Chemant, sans parler, ny de leur nature, ny de leur union ny de leur accessoire, ne pourroit-elle pas donner une approbation pure Et simple? que Risquoit elle à le faire? je pense que ce dernier parti seroit le plus sage.

Le 4e. mars 1790.

Deschamps